

# L'eau dans les Aspres

L'exemple de l'Aspre, dans son hétérogénéité et ses paradoxes, nous a paru une bonne entrée en matière pour aborder les problèmes généraux d'une gestion démocratique et économe de ce bien commun vital qu'est l'eau.

C'est en resituant géographiquement, historiquement et techniquement cette zone que nous aborderons tous les problèmes liés à la gestion de l'eau et de sa rareté.

## 1) Situation géographique des Aspres :

Les Aspres constituent une région naturelle de notre département. Elles s'étendent, entre les vallées du Tech et de la Têt, en un ensemble de collines ondulées dont l'altitude croît de l'Est à l'Ouest avant de se confondre peu à peu avec les contreforts orientaux du Canigou. Elles s'étendent ainsi entre la Plaine du Roussillon, le Vallespir et le Conflent.

Le nom « Aspres » témoigne à lui tout seul de l'aridité et des difficultés présentées par cette zone, puisque en latin « asper » signifie « âpre », « rude », « pénible ».

Les Aspres se divisent en deux parties bien distinctes :

- les Basses Aspres, viticoles, avec des communes proches de la Plaine du Roussillon et parfois riches en eau (Thuir, Terrats, Fourques, Banyuls-dels-Aspres),
- les Hautes Aspres, escarpées, boisées, couvertes de garrigues et de chênes-lièges, dont l'économie est essentiellement pastorale ou tournée vers l'exploitation du bois.

La densité de population est peu élevée. Elle est en forte augmentation dans les Basses Aspres et reprend de la vigueur également (après un long exode) dans les Hautes Aspres.

Soulignons d'ores et déjà que sous les Basses Aspres, se situent les nappes du Pliocène et du Quaternaire qui occupent la quasi-totalité de la Plaine du Roussillon. Il s'agit d'un golfe colmaté par des sédiments marins et fluviaux qui renferme les nappes dite « plio-quaternaires » (Pliocène en profondeur, et Quaternaire plus en surface), ces nappes superposées étant en communication verticale entre elles.

## 2) Bref historique (on peut se référer au livre *Quand on avait tant de racines* d'Adrienne Cazeilles) :

Jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, on trouvait dans les Aspres, une économie rurale de subsistance (surtout dans les Hautes Aspres), essentiellement pastorale ou forestière (bouchons, charbon, etc.). La consommation en eau était très faible (comme un peu partout dans le département du reste). Les villages des Hautes Aspres, peu peuplés, étaient autosuffisants en eau au prix d'une rigoureuse discipline dans la gestion de la ressource. L'eau était considérée comme un bien précieux qu'il fallait préserver, stocker quand on le pouvait et consommer chichement en réservant la majeure partie de la consommation aux cultures et aux bêtes. Nombre de moulins fonctionnaient, avec des systèmes relativement élaborés, de captage des eaux (voir le moulin de la Canterrane au-dessus de Terrats).

Dans les Basses Aspres, l'économie a toujours été différente, notamment grâce à la présence de l'eau. Elle était fondée sur un autre type d'agriculture (culture du blé, de l'orge, de l'avoine pour les chevaux, vigne évidemment, mais pas majoritairement) jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, on a assisté à un fort exode rural des Hautes Aspres vers les Basses Aspres et la Plaine du Roussillon (ou Paris...). A la même période, notamment dans les Basses Aspres, la culture de la vigne s'est considérablement développée. Entre les deux guerres et jusqu'en 1975, les vins doux naturels et les muscats ont assuré des revenus confortables aux agriculteurs, d'où des migrations de populations vers ces territoires où la plaine (viticole, elle aussi très souvent). Les Hautes Aspres se sont alors dépeuplées, les mas ont été abandonnés jusqu'aux années 60. Le problème de l'eau n'était donc pas encore tout à fait à l'ordre du jour.

Au cours des années 60, des étrangers (Belges, Allemands, Néerlandais ou Anglais) et aussi des Pieds Noirs ont réinvesti des zones désertées en achetant à bas prix les mas existants et en les restaurant. Ils étaient très souvent autosuffisants en eau et n'éprouvaient pas de difficulté à vivre isolés.

A partir des années 70, les villages ont commencé à se repeupler tout doucement (en grande partie grâce à l'arrivée des néo-ruraux). Mais, dans les Hautes Aspres, la déprise agricole a créé du combustible. Une grande période d'incendies (dont notamment le terrible incendie de 1976) s'est alors ouverte.

C'est aussi dans les années 70 que, parallèlement au repeuplement de la zone, la gestion de l'eau commence à être abordée par les politiques. On assiste alors à la création de syndicats dédiés à l'eau, notamment le SIVOM des Aspres qui regroupait 20 à 25 communes. Ce syndicat initie alors une politique de maillage des réseaux permettant d'alimenter en eau des villages qui n'en avaient pas, particulièrement dans les Hautes Aspres (Llauro, Tordères, Oms, Calmeilles, Montauriol, Castelnou, Sainte-Colombe, Camélas et même Taillet). En même temps, certains villages des Basses Aspres se développent et n'étant pas autosuffisants sont également alimentés par ceux qui sont excédentaires (Villemolaque, Passa, Llupia, Saint-Jean Lasseille, Ortaffa, Tresserre).

Il faut attendre le début des années 2000 pour que Caixas soit aussi raccordé aux réseaux du SIVOM dont la gestion passe aux mains de la Communauté de Communes des Aspres en 2004.

Aujourd'hui, l'ensemble de l'habitat regroupé des villages est alimenté bon an mal an, ceci ne signifiant pas qu'il n'y a pas de problèmes.

### **3) Etat des lieux actuels :**

La quasi-totalité de l'eau distribuée dans les villages dépendants de la Communauté de Communes des Aspres provient de la nappe du Pliocène, une autre partie menacée provenant du Quaternaire (notamment en bordure du Tech, à Banyuls dels Aspres). La distribution de l'eau se fait par l'intermédiaire d'un réseau maillant l'ensemble des communes de la CCA, ce réseau très étendu (350 km) dessert les communes les plus éloignées par l'intermédiaire de réservoirs-relais (à Llauro, Oms, Montauriol, etc.).

Les forages permettant le pompage de l'eau sont tous situés dans les Basses Aspres et, évidemment, les villages des Hautes Aspres en dépendent en totalité.

La longueur des réseaux et leur fragilité due au relief montagneux accroissent fortement les coûts de gestion, d'entretien et de rénovation. Le traitement des eaux usées est une contrainte

supplémentaire, une bonne partie du territoire ne pouvant être desservie par des réseaux collectifs.

Actuellement, la gestion des réseaux (eau et assainissement) est effectuée en Délégation de Service Public à une société privée, la SAUR, dont le siège local est à Thuir. Le renouvellement des réseaux, la création de forages ou de stations d'épuration étant à la charge de la CC Aspres.

Ceci étant, l'Aspre, dans sa globalité, est en limite de pénurie. A cela plusieurs explications qui souvent peuvent être également émises pour le reste de notre département. Ces raisons ne sont pas liées au type d'exploitation (régie ou DSP) que nous aborderons plus tard, elles ont chacune leur importance et leur accumulation démultiplie leur caractère aggravant :

- le **réchauffement climatique** (qui se traduit, dans les Hautes Aspres, par une accentuation de la sécheresse et une diminution drastique des capacités existantes),
- une **augmentation de population** dans tous les secteurs et un **urbanisme mal maîtrisé** pendant des années dans des zones particulièrement sensibles et pauvres en ressources,
- une **consommation des ménages en augmentation** constante et des pratiques peu compatibles avec la rareté de la ressource (piscine, arrosage des pelouses, etc.),
- une **baisse préoccupante, et passée sous silence, des nappes du Pliocène et du quaternaire dans la Plaine** et donc les Basses Aspres (environ 6 mètres en 15 ans),
- le **désintérêt des politiques pour la gestion de l'eau** pendant des années,
- l'**abandon**, pour différentes raisons (pollution, insuffisances diverses, etc.), **de ressources locales** qui permettraient, malheureusement à la marge, de satisfaire quelques besoins (pour ne donner qu'un exemple, le forage de Fontcouverte et l'impossibilité d'exploiter liée à une présence ancestrale d'antimoine et d'arsenic).

La conjugaison explosive de ces handicaps a rendu notre petit territoire complètement dépendant de la ressource extérieure. L'Aspre n'est plus, depuis bien longtemps, autosuffisante et si l'on n'y prend garde, la situation va s'aggraver. Actuellement, les forages de Fourques et Terrats alimentent 14 communes... Ils ont été rénovés ou refaits du point de vue technique, mais cela ne règle en rien le problème de la ressource.

La situation actuelle est difficile pour l'habitat aggloméré (villages, hameaux), cependant elle n'est pas catastrophique. On ne saurait en dire autant pour l'habitat isolé (mas, nouveaux ou anciens) qui, peu à peu, voit sa propre ressource disparaître. La collectivité (commune, syndicat ou communauté) ne peut en aucun cas assumer la création de réseaux desservant des populations dispersées sur un vaste territoire. Les PLU et les PPRIF vont encore durcir (à juste titre d'ailleurs) les conditions de sécurité dans la quasi-totalité des Hautes Aspres, et il n'est même pas dit que les communes ou leur regroupement aient les moyens d'assumer cette nouvelle réglementation.

#### **4) Alors que faire ?**

Les populations concernées sont là, le massif est en danger de désertification à terme si l'on ne fait rien et les solutions miracles n'existent pas. A notre sens, il importe que soit impulsé un certain nombre de mesures (souvent contraignantes) qui permettraient, dans un premier temps, de faire connaître la situation sans dramatiser et de stopper les effets dévastateurs des politiques de gestion de l'espace et de la ressource mal conduites.

Citons quelques-unes de ces mesures :

- **sensibiliser les populations et les élus locaux et départementaux** aux problèmes auxquels est confronté notre territoire,
- **durcir les règles d'urbanisme** (les PPRIF vont, de toutes façons, y conduire), éviter le mitage,
- **interdire les consommations inadaptées** : piscine, arrosage d'espaces verts, cultures gourmandes en eau, etc.
- **favoriser le pastoralisme, les pratiques agricoles peu consommatrices** et qui permettent de restaurer les terrains et donc de retrouver l'eau,
- **recenser de façon précise les ressources** en eau aussi faibles soient-elles,
- **recenser chaque petit point de collecte qui permet de retenir l'eau lors des orages ou des pluies hivernales**, bassins de rétention, petites retenues, réservoirs, etc.
- interdire la création de nouveaux forages privés et contrôler réellement les forages existants (à l'heure actuelle, le désengagement du service public ne le permet pas),
- **résoudre les fuites sur les réseaux** (là, nous touchons aux problèmes de gestion et donc de la régie ou de la DSP)
- **améliorer le système des réservoirs relais et récupérer les eaux en sortie de STEP** pour arrosage.

Ces préconisations quant à un usage plus raisonnable et plus raisonné d'une ressource qui se raréfie ne sauraient écarter le problème des moyens que doivent utiliser les collectivités pour mieux maîtriser sa gestion, sa préservation, sa distribution et son traitement au moindre coût. C'est ici qu'interviennent les choix qui permettront aux collectivités, et donc à la population, de se réapproprié totalement la gestion et la distribution de la ressource. La Délégation de Service Public est apparue, pendant de nombreuses années, comme une solution facile permettant aux élus de se décharger d'une lourde responsabilité (en temps comme en énergie), l'eau était alors abondante tout comme les subventions de l'Etat. Nous n'en sommes plus là et il est temps que les élus et les organismes de regroupement se réapproprient totalement des compétences qui n'auraient jamais dû être abandonnées.

Evidemment, les cas de figures sont nombreux et les situations différentes. On assiste actuellement à une montée en puissance médiatique du passage en régie qui est censée permettre ces évolutions. Restons toutefois prudents et circonspects. En effet, maintes régies n'ont de régies que le nom, et trop souvent, la régie délègue tout ou partie de la tâche qui lui est impartie à des sociétés privées qui sont les mêmes qui gèrent les DSP et elles s'apparentent donc à des DSP déguisées.

Dans le cas de la Communauté de Communes des Aspres, le choix fut difficile en 2007, le contrat avec la SAUR s'achevait et malheureusement, rien n'était en place pour revenir à une véritable régie de l'eau et de l'assainissement. Le choix fait par le Conseil Communautaire, après deux audits successifs, fut de rester en DSP pour une courte durée (huit ans) afin de se préparer sereinement à une véritable régie gérée totalement par la CCA.

Cette décision réfléchie soulève nombre de problèmes liés à la mutualisation des services : en effet, l'avantage majeur qu'ont les sociétés privées de gestion de l'eau, c'est leur taille et la globalisation de leurs moyens sur un vaste territoire. Les régies, souvent limitées en taille, se heurtent à des problèmes d'économie d'échelles (pour ne citer que ceux là, le coût d'un matériel d'hydrocurage, le coût de plus en plus élevé et la fréquence des analyses de l'eau et des effluents de stations d'épuration, etc.), il apparaît donc que les passages en régie doivent,

pour être réellement menés, être accompagnés d'une mutualisation des services lourds entre régie voisines, et pourquoi pas à l'échelle d'un département, et pourquoi pas à l'échelle du pays?

Nous sommes ici au vrai cœur du problème.

Le Conseil Général, depuis dix ans, et la majorité des élus ont, semble-t-il, pris conscience du problème. En effet, les directives européennes obligent les collectivités territoriales à émettre des diagnostics quant à la quantité et à la qualité de la ressource, qui seront suivis de règles plus contraignantes en matière d'urbanisme et d'utilisation du territoire.

Différentes structures ont été mises en place et permettent déjà d'effectuer ces diagnostics et de préconiser des mesures de préservation. Citons la Commission Locale de l'Eau (la CLE), organisme de réflexion et de proposition mêlant tout aussi bien les experts, les élus et les associations d'usagers, véritable parlement de l'eau, chargé de définir les règles de gestion des nappes du Roussillon et de veiller à leur application dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Le SAGE doit conduire à respecter les règles européennes de bon état des masses d'eau pour 2015, ce qui est loin d'être acquis. Le Syndicat des Nappes du Roussillon, bras armé de la CLE puisqu'il en est l'organe exécutif et financier, met en œuvre les éléments techniques permettant les mesures nécessaires à la connaissance de l'évolution de la ressource et va établir un état des lieux exhaustif.

## **CONCLUSION :**

Les structures sont en place, la prise de conscience semble être acquise, les volontés devraient être au rendez-vous, contrairement aux aides de nos gouvernants qui, pour le moment, restent bien en deçà des besoins réels (quand elles n'ont pas parfois été bel et bien supprimées). Il nous reste surtout l'espoir que les jeunes générations prennent à bras le corps la multiplicité des problèmes posés par la gestion de la rareté de l'eau et de son gaspillage. A nous de leur donner les clés d'une réflexion en les sensibilisant, dès le plus jeune âge, à ces problématiques. Telle est la mission qui nous est impartie. La création des classes d'eau, initiées par des associations ou fondations citoyennes détachées de tout intérêt privé (les multinationales de l'eau, compte tenu du but lucratif qu'elles poursuivent, ne peuvent être partie prenante dans cette démarche) sont la première étape d'une véritable prise de conscience préalable à toute action. Et pourquoi pas, pour nos générations, une université populaire s'attachant à une meilleure connaissance de notre bien commun ?

Intervention en duo Maya Lesné, Maire de Tordères et Alphonse Puig, maire de St Colombe et Vice - Président du S.I.A.E.P. de la Communauté de Communes des Aspres.

Tordères le 7 avril 2010